

SHEVA

Compte-rendu de CA



Conseil d'administration du 06/02/2009

Lieu : Ecole Vétérinaire

Date : le 06/02/2009

Présents :

Jean-François LASSALLE
Anne BOISSON-SCHALLER
Catherine BOISSON-VIDAL
Catherine LAROCHE
Cédric BRIAND

Michaël PILCZER
Erwan HIGNETTE
Alexis JOCH
Arnaud SAZY
Gilles THOMAS

Absents excusés :

Robert MORAILLON
Catherine DOUVIN
Jean-Pierre OZANNE
Mathilde BIARD (SECEVA)
Marine TRUFFERT (SECEVA)
Anne PROUT (SECEVA)

Ordre du jour :

- 1°) Point Financier (CA à date, Charges à date, visée 2008-2009)
- 2°) Point sur les travaux "d'aménagement paysager" (= terrasse+plantations)
- 3°) Lancement d'une commission "La Sheva dans 10 ans"
- 4°) Point sur la rencontre avec le Maire de Maisons-Alfort
- 5°) Information sur la société en contrat de service pour le curage des boxes.
- 6°) Divers (statuts de la Sheva, Cavalerie,...)

1°) Point Financier (CA à date, Charges à date, visée 2008-2009) :

Le Chiffre d'Affaires de la SHEVA à fin décembre 2008 est quasi égal à celui de l'exercice entier 2007/2008. Cependant la grosse majorité des paiements se faisant à l'année, le Chiffre d'Affaires additionnel sera faible.

Concernant les charges, les montants sont quasi identiques à ceux des années précédentes, et il n'y a pas d'inquiétude concernant leur évolution.

En conséquence, on peut raisonnablement espérer une marge annuelle sur l'exercice 2008/2009 d'environ 25 à 30 k€, charges financières déduites (= remboursement des emprunts compris).

La SHEVA est dorénavant assujettie au paiement de la TVA. Ce changement est à priori peu dérangeant, puisque la récupération de la TVA équilibre cette dépense.

2°) Point sur les travaux "d'aménagement paysager" (= terrasse+plantations) :

Le dossier a été présenté au responsable du jardin botanique, qui l'a validé. A l'unanimité des présents au dernier CA, le dossier a été validé. Le devis a donc été retenu et un contrat signé pour la réalisation des travaux. Ceux-ci devraient débuter en fin février et se terminer environ 3 semaines après leur commencement.

Un devis a été demandé pour couvrir la dalle destinée à accueillir le parc d'obstacles, afin de le protéger et de lui garantir une durée de vie plus normale.

3°) Lancement d'une commission "La SHEVA dans 10 ans":

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, au travers d'un schéma directeur en cours d'élaboration, il semble utile de former une commission chargée de se renseigner sur l'évolution de cette réflexion et capable d'intervenir si besoin était pour le bien de la SHEVA et de son futur développement. Jean-François LASSALLE ? président de la SHEVA souhaite être coordinateur de cette commission, en relation avec Michaël PILCZER, vice-président. Des membres, qu'ils appartiennent ou pas au CA, sont priés de poser leur candidature d'ici le prochain Conseil d'Administration, prévu pour le 15/05/2009.

4°) Point sur la rencontre avec le Maire de Maisons-Alfort

Jean-François LASSALLE et Michaël PILCZER informe le CA du déroulement de l'entretien avec le Maire de Maisons-Alfort, qui s'est déroulé le 22 janvier 2009. L'ambiance a été cordiale et constructive, l'entretien a duré plus d'une heure.

Le maire a conseillé de se rapprocher du Schéma Directeur en cours de constitution au niveau de l'école Vétérinaire, afin de bien y être intégré d'une part et de pouvoir bénéficier des budgets prévus pour la rénovation des bâtiments d'autre part. La réfection de la toiture du manège devra être demandée, selon les desiderata de la Mairie (Bac acier) ainsi que le ravalement des façades. Le Maire de Maisons-Alfort s'est proposé d'écrire une lettre au Directeur de l'école Vétérinaire dans ce sens.

Le maire s'est étonné de la « faible » proportion de Maisonnais dans les licenciés de la SHEVA. Ce chiffre est pourtant de l'ordre de 40 %, soit environ 275 licenciés. Il est donc décidé que lors du renouvellement des inscriptions pour l'an prochain, en priorité passeront

les sociétaires de l'année précédente, puis durant un week-end seuls les Maisonnais pourront s'inscrire, à la suite de quoi les inscriptions seront ouvertes à tous.

Un plaquette de présentation de la SHEVA et des possibilités de sponsoring à été remise au maire. Celui-ci à été impressionné par la qualité du travail fourni et l'a fait remarquer. Aucune ligne de budget n'est prévue cette année, mais une étude sera réalisée.

Est évoquée la possibilité d'une animation conjointe avec La Gendarmerie mobile, dont la caserne est située derrière l'école Vétérinaire.

Enfin à été évoqué le souhait d'une structure d'accueil, permettant aux licenciés de pouvoir se changer dans le club, mais également pour que les accompagnateurs puissent être au chaud pendant les heures ouvrées.

5°) Information sur la société en contrat de service pour le curage des boxes.

La société en charge du curage des boxes, dans le cadre d'une prestation de service, a changé de dénomination sociale plusieurs fois dans les derniers mois. Quelques litiges sont également à signaler concernant des dégâts sur du matériel de la SHEVA sont imputables à ses salariés et il n'y a pas de réponse aux différentes alertes de Cédric BRIAND. En conséquence, Jean-François LASSALLE à pris contact directement avec la société et fait valoir nos exigences, faute de quoi, les factures seront bloquées.

6°) Divers (statuts de la Sheva, Cavalerie,...)

→ Jean-François LASSALLE se charge de faire parvenir les statuts de la SHEVA aux membres du CA. Un point sera fait au prochain CA, dans le but d'obtenir un changement de statuts avant la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

→ Il est rappelé que la procédure « normale » pour entrer avec un véhicule dans l'enceinte de l'Ecole Vétérinaire est de passer à pied à la loge du gardien, pour se faire connaître. Ceci pour des raisons évidentes de sécurité. L'habitude de certains de klaxonner pour demander l'ouverture de la barrière « à distance » devra être rapidement abandonnée, car cela dérange le personnel de l'Ecole dont certains bureaux sont très proche de l'entrée.

→ Enfin, dans le cadre d'une demande de remboursement déboutée, l'UFC que choisir à enjoint à la SHEVA de rembourser la famille NARAYANIN, dont la fille a été victime d'une chute de trampoline l'été dernier. Le CA ayant proposé un avoir à valoir sur l'année prochaine, puisque l'impossibilité de monter à cheval n'est que temporaire, et un juriste du GHN nous ayant confirmé dans notre bon droit, il est décidé de rester sur les positions précédentes, quitte à aller devant le tribunal.

Le Secrétaire: Erwan HIGNETTE

Le Président : Jean-François Lassalle

